



L'engagement des professionnels du médicament :
pharmaciens d'officine, grossistes-répartiteurs, industriels pour
la récupération et la valorisation des Médicaments Non Utilisés.

Juillet 2023

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets à SAINT- MARTIN

Table des matières

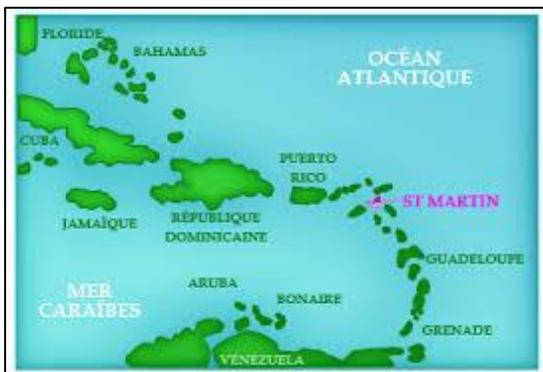
| | | |
|----|---|----|
| A. | Présentation de Saint-Martin | 2 |
| B. | Gestion des déchets à Saint-Martin | 3 |
| C. | Présentation CYCLAMED | 4 |
| D. | Contexte règlementaire des MNU | 4 |
| E. | Dispositif CYCLAMED à Saint-Martin | 4 |
| 1. | Mise en place..... | 4 |
| 2. | Les parties prenantes & leurs rôles..... | 4 |
| a. | Facilitateur CYCLAMED..... | 5 |
| b. | Pharmacies d’officine | 5 |
| c. | Grossistes-répartiteurs..... | 6 |
| d. | Transitaires..... | 7 |
| e. | Unité de Valorisation Energétique | 7 |
| f. | Solutions de valorisation locales | 8 |
| F. | Gouvernance et Eco-organismes..... | 9 |
| G. | Prévention et gestion des MNU | 10 |
| 1. | Prévention des MNU générés | 10 |
| 2. | Gestion des MNU - Chiffres clés..... | 11 |
| a. | Quantité de médicaments mise sur le marché | 11 |
| b. | Gisement évalué..... | 11 |
| c. | Collecte CYCLAMED | 12 |
| H. | Evolution du gisement et de la collecte des MNU | 13 |
| I. | Objectifs | 14 |
| J. | Actions de communication..... | 15 |
| 1. | Messages pour le grand public :..... | 15 |
| 2. | En complément : | 19 |
| K. | Annexes | 20 |

A. Présentation de Saint-Martin

Saint-Martin¹ est une île française située au nord des Petites Antilles. En 2007, elle a décidé par référendum de devenir une collectivité d'Outre-mer (COM) régie par l'article 74 de la Constitution, ce qui lui permet de disposer d'un statut et d'institutions spécifiques. Elle dispose à ce titre de l'autonomie fiscale et d'importantes compétences par rapport aux collectivités de droit commun, notamment en matière d'urbanisme et de développement économique.

L'île de Saint-Martin est partagée depuis le XVII^e siècle entre une partie française, la collectivité de Saint-Martin et une partie néerlandaise, l'Etat autonome de Sint Maarten. La partie française de Saint-Martin s'étend sur 53 km² (90 km² pour toute l'île) et compte environ 35 000 habitants (73 000 pour toute l'île).

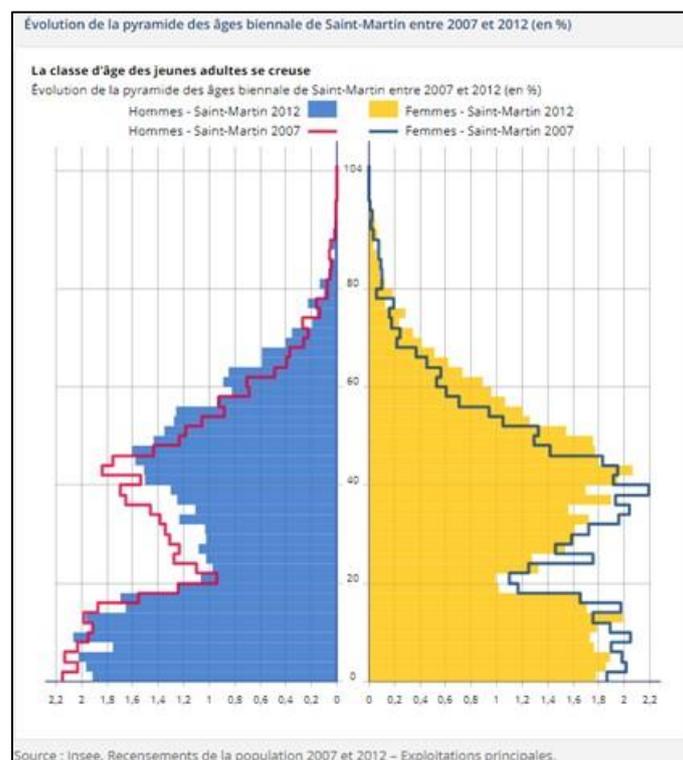
La collectivité de Saint-Martin se compose de 2 parties : Grande-Terre et Terres-Basses, reliées entre elles par un cordon littoral contournant un étang salé. Elle comporte aussi plusieurs îlets : Tintamarre, Pinel, Cayes vertes et Petite clef.



Entre 2008 et 2013, la population a diminué de 0,6 % par an (- 1 100 habitants en 5 ans). Cette inversion de tendance nette est une première pour un territoire qui a vu sa population quintupler depuis 1982. Le territoire a subi deux fortes croissances démographiques (+ 20 500 habitants entre 1982 et 1990 et + 7 500 habitants entre 1999 et 2008). La principale est due à un solde migratoire fortement excédentaire résultant des besoins de main-d'œuvre qu'a connus l'île.

Les nombreux départs de Saint-Martin concernent les jeunes adultes natifs, en lien avec l'emploi ou la poursuite d'études post-Bac. Ce sont principalement des hommes âgés entre 18 et 30 ans et des femmes entre 18 et 25 ans. Le déficit est moindre chez ces dernières, car il est compensé partiellement par l'arrivée de nombreuses non natives à ces âges. Mais il génère un fort déséquilibre des sexes chez les 20-39 ans (137 femmes pour 100 hommes, contre 126 en Guadeloupe).

¹ Source : <https://www.gouvernement.fr/saint-barthelemy-et-saint-martin>



Dès lors, le territoire subit un certain vieillissement de sa population, accentué par ces flux migratoires. Pour autant en 2012, Saint-Martin reste un territoire jeune. En lien avec les nombreuses naissances des deux dernières décennies, les moins de 20 ans représentent 35 % de la population (contre 29 % en Guadeloupe et à Sint Maarten). Désormais, les sorties du territoire sont de nouveau plus nombreuses que les entrées et le solde naturel ne compense plus ce déficit migratoire.

En 2022, la densité moyenne est d'environ 389 habitants au km².

B. Gestion des déchets à Saint-Martin

La collectivité de Saint-Martin est très engagée dans la prévention et la gestion des déchets de ses administrés et de ses activités économiques. Elle dispose² :

- D'un service de collecte des ordures ménagères résiduelles (7j/7 sauf jours fériés)
- D'un service de collecte des déchets verts (6j/7 sauf jours fériés)
- D'un service de collecte des encombrants (6j/7 sauf jours fériés)
- De points d'apport volontaire : verres & plastiques + boîtes métalliques
- D'une déchèterie à Galisbay-Bienvenue
- D'un éco-site (centre tri) situé à Grandes Cayes et accessible aux activités économiques

² Informations disponibles sur le site internet de la collectivité de Saint-Martin : <http://www.com-saint-martin.fr/ressources.php?categorie=137&menu=137>

C. Présentation CYCLAMED

CYCLAMED est une association de loi 1901, agréée par l'Etat pour la collecte et la valorisation énergétique des Médicaments Non Utilisés - MNU retournés par les patients dans les pharmacies d'officine.

L'éco-organisme est financé à 100% par les industries pharmaceutiques dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur, selon le Décret n°2009-718 du 17/6/2009.

Ainsi, CYCLAMED n'a pas de lien direct avec les collectivités, ni en termes de financement, ni d'organisation opérationnelle.

Cependant, il est effectué des opérations de communication en lien avec les collectivités, notamment en sensibilisant les animateurs du tri au dispositif CYCLAMED, lors de manifestations locales, affichage dans les déchèteries, etc.

D. Contexte réglementaire des MNU

La circulaire n° 93-37 du 24/03/93 précise le caractère NON DANGEREUX des MNU : Les MNU sont considérés comme des **Déchets Non Dangereux** et sont assimilés aux Ordures Ménagères. Leur code **CE**D est le **20 01 32**.

L'article R. 4211-27 du Code de la Santé Publique modifié par Décret n°2020-1725 du 29 décembre 2020 – art. 11 : les MNU sont détruits **uniquement** par **incinération avec valorisation énergétique** dans le respect de la réglementation en vigueur.

E. Dispositif CYCLAMED à Saint-Martin

1. Mise en place

Le dispositif CYCLAMED a été mis en place sur Saint-Martin en 2015.

2. Les parties prenantes & leurs rôles

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des parties prenantes à Saint-Martin :

| Saint-Martin | |
|---|----------|
| Grossiste-Répartiteur | LABOREX |
| Nombre de Pharmacies d'Officine | 11 |
| Transitaire en charge de l'emportage du conteneur maritime et de son export | Easy-Way |

| | |
|--|-----------------------------------|
| avec une compagnie maritime vers l'Hexagone | |
| Organisme en charge de la réception du conteneur maritime au Havre | Cévalogistics |
| Transporteur en charge de l'acheminement du conteneur-maritime à l'UVE | Suez Normandie - RDT |
| UVE | Oréade à Saint-Jean-de-Folleville |
| Facilitateur | C2D consulting |

Nota Bene : afin de garantir la traçabilité des MNU, chaque export de réceptacles de collecte CYCLAMED pleins de MNU, est accompagné par un Bordereau de Suivi des Déchets (BSD) propre à CYCLAMED, rempli et signé par les différentes parties prenantes concernées. Un travail est en cours, afin de passer sur une dématérialisation de ces BSD via la solution d'état Trackdechets.

a. Facilitateur CYCLAMED

CYCLAMED a fait appel à la société C2D consulting afin de représenter l'éco-organisme sur le territoire de la Guadeloupe (2001) et de Saint-Martin (2015). Son rôle est :

- D'assurer le suivi opérationnel de la filière ;
- De représenter l'éco-organisme auprès des instances locales ;
- Sensibiliser le grand public et les parties prenantes au dispositif.

b. Pharmacies d'officine

Il existe 11 pharmacies d'officine sur le territoire de Saint-Martin. Ces dernières ont l'obligation depuis 2007³ de récupérer les Médicaments Non Utilisés (MNU) de leur patientèle, qu'elles disposent dans les réceptacles de collecte CYCLAMED vides depuis 2015 - mis à leur disposition gratuitement via LABOREX leur grossiste-répartiteur⁴. Elles ont un rôle essentiel de sensibilisation des particuliers au retour des MNU dans les officines tout en communiquant auprès d'eux les consignes CYCLAMED de tri affiné (retrait des conditionnements primaires totalement vides, des étuis et des notices avant de les rapporter).

CYCLAMED met à disposition des officines des affiches afin de les aider à :

- Communiquer auprès de leur patientèle sur le retour des MNU en officine (annexe 1) ;
- Sensibiliser l'équipe officinale aux produits autorisés dans les réceptacles de collecte CYCLAMED (annexe 2) ;
- Sensibiliser l'équipe officinale sur la tenue des réceptacles de collecte CYCLAMED (annexe 3) ;

³ Loi n°2007-248, J.O. du 27/2/2007 et décret d'application n°2009-718 du 17/6/2009

⁴ Grossiste-répartiteur : entité pharmaceutique, qui fait le lien entre les entreprises du médicament et les pharmacies d'officine / livraison journalières des commandes des pharmacies en produits pharmaceutiques

Association loi 1901 à but non lucratif

60 Ter rue de Bellevue – 92100 BOULOGNE BILLAN COURT – Tél. : 01 46 10 97 50

N° SIRET : 393 163 019 00044 – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR 12 393 163 019

- Diffuser « hors pharmacie » pour les collectivités locales, associations, milieux scolaires... (annexe 4) ;
- Donner les 10 conseils pour bien ranger son armoire à pharmacie (annexe 5).

Les pharmaciens d'officine et leurs équipes étant un maillon essentiel de notre dispositif (premier vecteur de communication depuis 2020 devant la télévision désormais), CYCLAMED conduit annuellement des actions de sensibilisation et d'information auprès d'eux de manière systématique.

Une enquête en présentiel a été réalisée par notre facilitatrice dans 9 pharmacies sur 11 en juin 2021 afin d'évaluer la filière, leur ressenti et remarques notamment sur les produits rapportés par les patients. Il en résulte :

- 100% des produits rapportés n'ont pas subi le tri affiné en amont c.à.d. que les patients rapportent les MNU dans leur emballage secondaire avec les notices. Certaines pharmacies estiment que c'est à eux de réaliser ce tri et non aux patients ;
- 4 pharmacies/9 ont mis en place l'affiche « trie-bien » à destination du grand public ainsi que l'affiche « équipe officinale » ;
- 6 pharmacies/9 affirment recevoir des MNU venant de la partie néerlandaise de Saint-Martin.

c. Grossistes-répartiteurs

CYCLAMED a contractualisé avec Laborex - unique grossiste-répartiteur (GR) sur Saint-Martin (16-17 lotissement Hope Estate, 97150 Saint-Martin) afin d'assurer :

- La distribution des réceptacles de collecte CYCLAMED vides auprès des officines demandeuses (tous les ans, CYCLAMED dote gracieusement Laborex en réceptacles de collecte vides, selon les besoins des officinaux du territoire) ;
- La récupération, en officine, des réceptacles de collecte CYCLAMED pleins de MNU des patients et leur stockage dans un conteneur-benne sécurisés, installé sur leur site, en vue de leur élimination dans une Unité de Valorisation Energétique (UVE) en hexagone.

En janvier 2022, une visite qualité a été réalisée chez Laborex par notre facilitatrice, afin d'évaluer le respect des consignes CYCLAMED sur le dispositif et recueillir les difficultés rencontrées par le grossiste. Il en ressort que tout était conforme chez Laborex.

Cette visite qualité sera réalisée tous les ans.

Focus réceptacles de collecte CYCLAMED :

Dans le nouveau cahier des charges d'appel d'offres des fournisseurs de réceptacles de collecte CYCLAMED, il a été demandé expressément de maintenir les caractéristiques

⁵ Fermé et cadenassé, mis à disposition des Grossistes-Répartiteurs gratuitement par Cyclamed.

Association loi 1901 à but non lucratif

60 Ter rue de Bellevue – 92100 BOULOGNE BILLAN COURT – Tél. : 01 46 10 97 50

N° SIRET : 393 163 019 00044 – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR 12 393 163 019

techniques de ces derniers répondant à la norme DASRI NF X 30 507, bien que non obligatoire puisque les MNU sont considérés comme des déchets non dangereux, car ces contenants sont adaptés aux spécificités et contraintes liées aux conditions climatiques du territoire de Saint-Martin.

Ci-dessous les caractéristiques des réceptacles de collecte imposés dans le cahier des charges de notre appel d'offres : le réceptacle de collecte devra :

- Être fabriqué en Europe à partir de matériaux de provenance européenne
- Être empilable jusqu'à 4 rangées en hauteur sans s'affaisser ni s'abîmer
- Être résistant à l'humidité sans s'affaisser ni s'abîmer. La fabrication du réceptacle de collecte doit prendre en compte le taux d'humidité très élevé dans les territoires des DROM-COM. Ce dernier doit garder, autant que faire se peut, les mêmes caractéristiques techniques exigées par le Client
- Être facilement pris en main et porté en toute sécurité
- Être très résistant et étanche au vu de la nature des déchets récupérés dans ces réceptacles
- Avoir un système de fermeture très résistant sécurisant ainsi le contenu
- Pouvoir se monter très facilement : indication des étapes de montage du réceptacle
- Pouvoir recevoir un marquage d'identification
- Il devra être homologué emballage de Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) selon la norme NF X 30-507
- Dimension extérieure (mm) : 360 x 328 x 516 (723 poignées ouvertes)
- Dimension intérieure (mm) : 350 x 315 x 510
- Volume utile (L) : 58 (60 L en extérieur)
- Poids à vide (kg) : 0,733

d. Transitaires

Deux transitaires, un sur Saint-Martin (Easy-Way) et un en hexagone (Cévalogistics) agissent pour notre compte.

Une fois le conteneur-benne de Laborex est plein, Easy-Way (port de Galisbay BP 674 Marigot 97057 Saint-Martin) se charge de l'emportage des réceptacles de collecte CYCLAMED pleins dans un conteneur-maritime et de l'export de ce dernier vers l'Hexagone via une compagnie maritime en vue d'une valorisation énergétique des cartons de MNU.

Arrivé en hexagone, Cévalogistics a la charge du dédouanement du conteneur maritime. Ce dernier est pris en charge par la suite par Suez Normandie (qui sous-traite la prestation à RDT) et est acheminé vers l'UVE Oréade au Havre.

e. Unité de Valorisation Énergétique

Oréade est l'UVE en charge de la valorisation énergétique des réceptacles de collecte CYCLAMED pleins de MNU en provenance de Saint-Martin.

f. Solutions de valorisation locales

Conformément à la loi AGECE et au principe de proximité, CYCLAMED est en recherche permanente de solutions de valorisation locales ou de proximité des MNU produits sur Saint-Martin.

Pour cela, 3 projets sont en cours d'analyse :

➤ **Projet de transfert des MNU de la Guadeloupe vers la Martinique**

Avec l'aide de ses facilitatrices en Guadeloupe et en Martinique, CYCLAMED a réalisé une étude de faisabilité pour le transfert des MNU de la Guadeloupe vers la Martinique afin qu'ils soient valorisés énergétiquement dans l'UVE La Martiniquaise de Valorisation – seule UVE sur les territoires d'outre-mer.

Cette étude s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Inscription en 2019 du transfert des MNU de la Guadeloupe vers l'incinérateur de la Martinique dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) des deux îles ;
- Approbation du PRPGD de la Guadeloupe le 28 février 2020 ;
- Approbation du PRPGD de la Martinique le 26 novembre 2019 ;
- Accord de l'UVE de la Martinique et demande envoyée à la DEAL Martinique pour pouvoir recevoir les MNU de la Guadeloupe ;
- Accord de la DEAL Guadeloupe le 2 juillet 2020
- Accord de la DEAL Martinique le 23 avril 2021 ;
- Inscription des MNU de Guadeloupe dans l'Arrêté Préfectoral de l'UVE la Martiniquaise et parution le 17 mai 2021 ;
- Courant 2021 : recherche des différents prestataires agréés, répondant aux exigences de sécurité et de transport de CYCLAMED & analyse des cotations et propositions organisationnelles des différents prestataires.

Après une analyse approfondie, cette étude a démontré que le transfert des MNU de la Guadeloupe vers la Martinique représenterait un coût de 2 à 3 fois supérieur qu'un retour en hexagone ainsi qu'une empreinte carbone bien plus élevée (fret vs navire maritime). CYCLAMED a ainsi pris la décision de maintenir l'export des conteneurs de la Guadeloupe vers l'hexagone.

En 2023, CYCLAMED souhaite réévaluer la faisabilité de ce transfert après analyse des nouvelles cotations des différents prestataires agréés et sollicités.

Dans le cas où cette étude révèle en 2023 une viabilité de ce transfert et est adoptée par CYCLAMED, l'éco-organisme étudiera dans un deuxième temps, en partenariat avec les parties prenantes de Saint-Martin, la possibilité de rapatrier également les MNU de Saint-Martin vers la Martinique pour y être valorisés à La Martiniquaise.

➤ **Projet d'étude du transfert des MNU sur Saint Barthélemy**

Jusqu'à aujourd'hui les MNU de Saint Barthelemy sont transférés chez Laborex pour un retour en hexagone, afin qu'ils soient valorisés énergétiquement à l'instar de ceux de Saint-Martin.

En 2023, CYCLAMED et sa facilitatrice lancent une étude de faisabilité afin de pouvoir valoriser les MNU de Saint Barthelemy localement dans l'UVE située sur le territoire.

Si cette étude se révèle concluante, la possibilité de rapatrier les MNU de Saint-Martin sur Saint Barthelemy sera étudiée dans un deuxième temps.

➤ **Projet d'étude CSR⁶**

En raison des différents projets d'installation d'unités d'incinération à base de CSR sur les territoires ultra-marins, CYCLAMED a souhaité lancer une étude de faisabilité afin de connaître la possibilité d'utiliser les MNU en tant que CSR.

Deux étapes sont nécessaires afin d'atteindre cet objectif :

- 1) Déterminer le PCI⁷ des MNU ainsi que les émanations de potentiels polluants dans les fumées et les cendres (chlore, métaux, etc.) : fin 2022, CYCLAMED a réalisé avec l'INERIS⁸ cette étude expérimentale approfondie, reproduisant les mêmes conditions d'un four d'incinérateur ;
- 2) Lancement en 2024 de l'étude de faisabilité pour l'utilisation des MNU en tant que CSR avec le bureau d'étude Inddigo.

F. Gouvernance et Eco-organismes

Depuis 2019, les éco-organismes ont souhaité créer la plateforme Caraïbes, animée par la société C2D consulting pour le territoire de la Guadeloupe et Saint-Martin, afin de mettre en place des actions communes sur ces territoires permettant une cohésion de la gestion des déchets entre les différents éco-organismes et les instances locales (collectivités, acteurs du déchet, etc.) et répondant à leurs besoins en matière de prévention et de gestion des déchets.

Pour les besoins spécifiques de Saint-Martin, il a été décidé de créer un comité technique spécifique à ce territoire en 2022, toujours animé par C2D consulting, le 1^{er} comité technique a eu lieu le 24/11/2022 et se réunit tous les 6 mois.

⁶ CSR : Combustible Solide de Récupération

⁷ PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

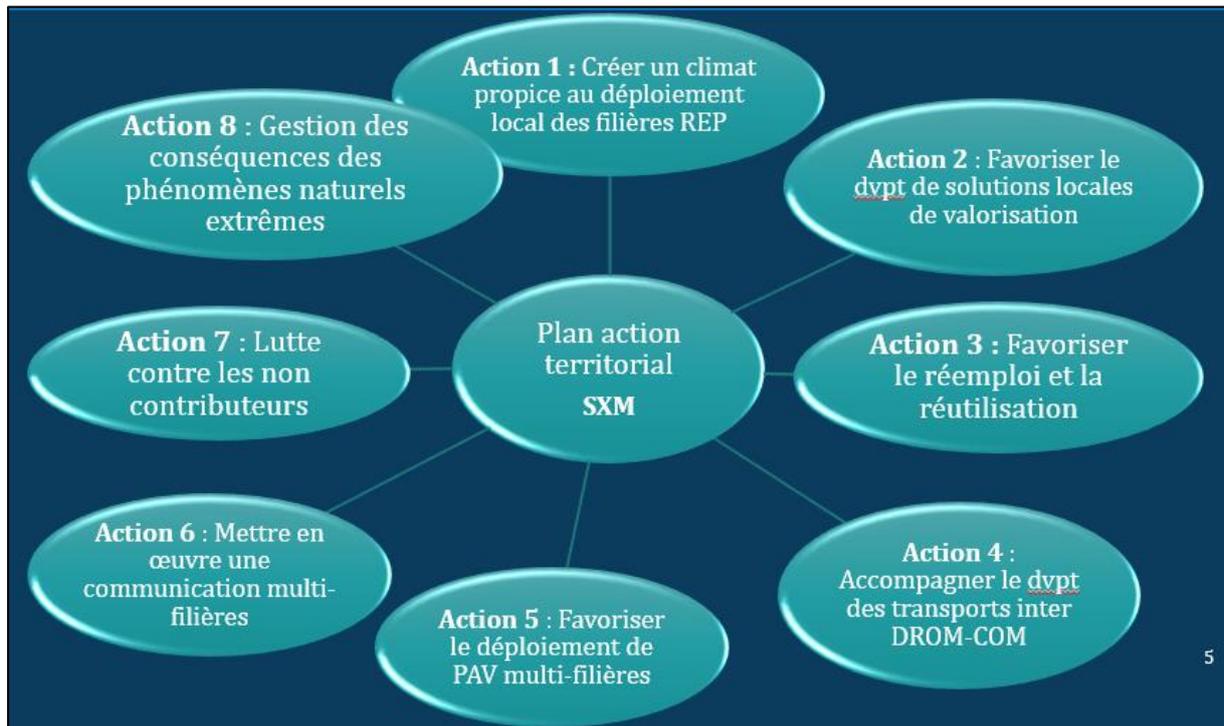
⁸ INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

Association loi 1901 à but non lucratif

60 Ter rue de Bellevue – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT – Tél. : 01 46 10 97 50

N° SIRET : 393 163 019 00044 – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR 12 393 163 019

Actions suivies par le comité technique



CYCLAMED adhère naturellement à cette plateforme Caraïbes.

G. Prévention et gestion des MNU

1. Prévention des MNU générés

La prévention en termes de production de médicaments non utilisés, dépend de plusieurs paramètres :

- Observance des patients de leur traitement prescrit
- Prescription adaptée de la part des médecins
- Travail des industriels sur les quantités de médicaments par boîte adaptée à la moyenne de prescriptions par pathologie
- Dates de péremption des médicaments qui aujourd'hui se situent entre 3 et 5 ans
- Etc.

Ces paramètres dépendent essentiellement des industriels pharmaceutiques, des prescriptions médicales et de l'évolution des habitudes des patients.

Plusieurs actions sont menées par les acteurs de la santé afin de sensibiliser les patients au bon usage du médicament.

CYCLAMED a déjà et continue de mener des partenariats avec les acteurs de la santé sur ces sujets tels que le LEEM, le groupe Vyv, Sanofi, Viatris, etc.

2. Gestion des MNU - Chiffres clés

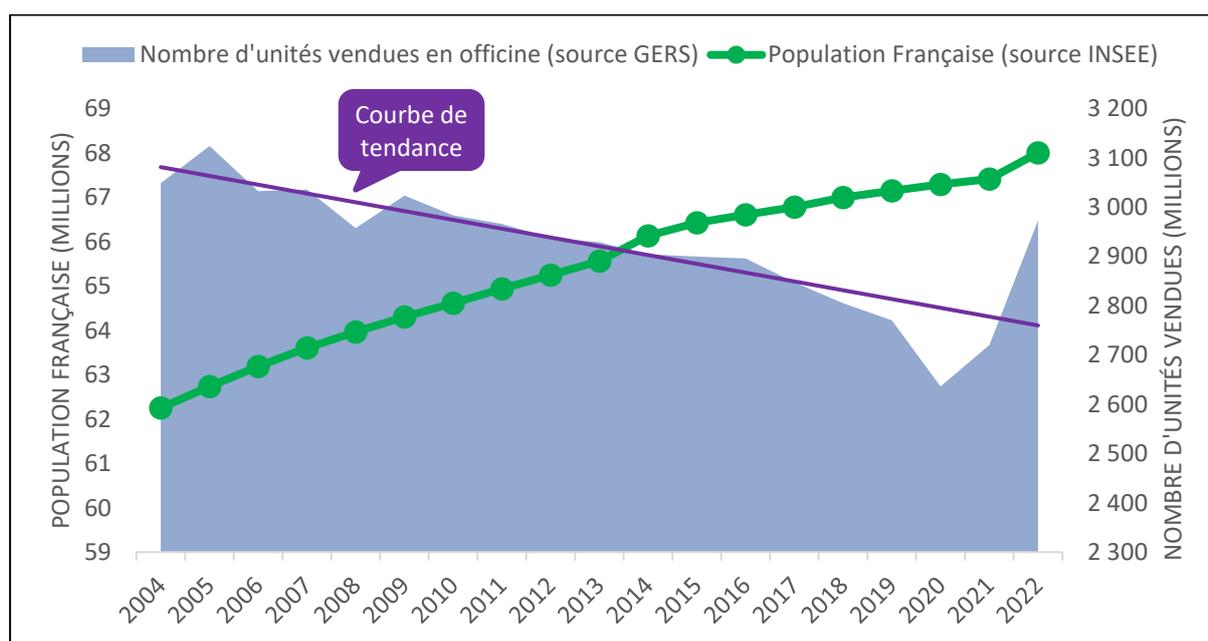
Préambule :

Les données de l'année 2020 ne sont pas présentés dans ce PPGD. En raison de la crise COVID 19, CYCLAMED a communiqué auprès du grand public afin de limiter les retours des MNU dans les officines, en lien avec les confinements successifs et afin de préserver les équipes officinales dans leur activité première qui est la délivrance des médicaments et le conseil aux patients. Ainsi les données 2020 ne peuvent pas être représentatives de l'état de la collecte des MNU sur le territoire.

a. Quantité de médicaments mise sur le marché

Avant la crise sanitaire en 2020, les ventes unitaires de médicaments dans les pharmacies d'officine étaient en constante baisse et cela malgré l'évolution à la hausse de la population française.

Après une forte baisse en 2020 comme le montre le graphique suivant, liée directement à la crise Covid, une reprise des ventes a eu lieu en 2021 et en 2022 mais la tendance globale reste baissière.



Le Gers ne dispose pas des données de mise sur le marché pour le territoire de Saint-Martin.

b. Gisement évalué

Depuis 2010, CYCLAMED réalise tous les 2 ans une étude de gisement désormais dénommée REMEDE avec l'organisme CSA afin d'évaluer le gisement des MNU chez les foyers français dans l'hexagone, en présentiel, jusqu'en 2020.

A partir 2020, nous sommes passés sur une fréquence annuelle et avons intégré les territoires ultra-marins à l'étude.

En raison de la crise Covid, nous avons dû modifier notre méthodologie d'enquête et sommes passés pour l'année 2020 et 2021 en visioconférence en remplacement du présentiel dans les foyers pour effectuer les pesées des MNU. En conséquence, cette modification de méthodologie a induit plusieurs biais dans l'évaluation du gisement. CYCLAMED, avec la validation de ses autorités de tutelle (DGPR, ADEME), considère que l'étude du gisement sur les deux années 2020 et 2021 n'est pas exploitable et que la dernière année de référence à prendre en compte est celle de 2018.

A partir de 2022, l'étude se déroule en présentiel chez les particuliers dans l'hexagone et les territoires d'Outre-mer, sur la base d'un panel de personnes interrogées représentatif, pour permettre de disposer de données fiables de pesées des MNU au sein de ces foyers.

Au vu de la taille du territoire et du nombre d'habitants, il n'est pas possible pour CSA de disposer d'un panel de participants assez représentatif pour évaluer spécifiquement le gisement sur Saint-Martin.

Cependant, pour les besoins du présent PPGD, nous avons procédé à une estimation de ce gisement sur Saint-Martin sur la base du prorata des habitants en comparaison avec le gisement 2022 sur la Guadeloupe.

| Territoire | Nombre d'habitants 2023 (Source Insee) | Gisement 2022 (tonnes) |
|--------------|---|------------------------|
| Guadeloupe | 375 845 | 60 |
| Saint-Martin | 35 000 | 5.6 |

c. Collecte CYCLAMED

Sur l'île de Saint-Martin, en moyenne tous les deux ans, nous collectons environ 2.6 tonnes de MNU, soit l'équivalent d'environ 1.3 tonnes/an.

En 2023, un autre conteneur-maritime est en cours d'acheminement vers l'Hexagone.

| 2021 | Saint-Martin | National |
|------------------|--------------|---------------------|
| Gisement (t) | 5.6 | 13 443 ⁹ |
| Collecte MNU (t) | 1.3 | 9 833 |
| Taux de collecte | 23% | 73% |

Pour rappel le 6 septembre 2017, Saint-Martin était dévastée par l'ouragan Irma et donc les stocks potentiels de MNU chez les particuliers ont probablement été partiellement voire totalement détruits durant cet évènement.

⁹ Gisement CSA au National 2022/2023

Donc les MNU rapatriés en 2021 correspondaient aux premiers médicaments périmés achetés en 2018 / 2019 avec les péremptions en moyenne à 3 ans pour un gisement en « reconstruction » additionné des MNU survivants de l'ouragan.

Le taux de collecte doit donc s'améliorer avec les sensibilisations et actions de communication réalisées, mais il faut prendre en compte que la patientèle en 2021 ne séparait pas les étuis et les notices avant le retour des MNU en officine et que, en parallèle, toute notre communication en lien avec notre agrément, est axée sur ce tri en amont ce qui peut avoir pour effet direct, une baisse du poids des MNU récoltés même si le retour est plus systématique par la patientèle.

Ci-dessous quelques données en 2022 :

| Intitulé | Saint-Martin | National |
|---------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Population (INSEE) | 35 000 | 66 977 703 |
| Collecte MNU (g/hab) | 47 | 159 |
| Nombre de pharmacie d'officine (CNOP) | 11 | 20 721 |
| Nombre de pharmacie d'officine / hab | 3.14×10^{-4} | 3.09×10^{-4} |

L'île Saint-Martin dispose d'un maillage territorial en nombre de pharmacies d'officine par habitant équivalent à l'hexagone.

Compte tenu que l'ouverture d'une pharmacie d'officine dépend de l'ordre des pharmaciens, une action directe de la part de CYCLAMED sur l'amélioration du maillage territorial de ces officines ne peut pas être envisagée.

H. Evolution du gisement et de la collecte des MNU

La production des déchets de MNU est spécifique et ne ressemble en rien aux autres flux de déchets.

Afin de l'expliquer, il faut prendre en considération plusieurs paramètres :

- Il est observé que les patients adoptent une meilleure observance de leur traitement et cela depuis des années, ce qui se traduit par une moindre présence de médicaments non utilisés ou périmés chez nos concitoyens ;
- Les médecins prescrivent de moins en moins de médicaments et sur une durée plus courte en adéquation avec le besoin des patients et leurs pathologies ;
- Les industriels ne cessent de travailler sur l'optimisation des quantités de médicaments par boîte la plus adaptée à la moyenne de prescription par pathologie ;

- Les dates de péremption des médicaments allant de 3 à 5 ans, cela se traduit par le fait que les médicaments délivrés aux patients en année « n », ne seront périmés et éventuellement mis dans le circuit des MNU que 3 à 5 ans plus tard ;
- Etc.

Au vu de ces paramètres, le médicament qui n'est pas utilisé est voué à diminuer d'année en année et par conséquent la quantité de MNU devenue « déchet » et donc qui ne sera plus jamais utilisée, l'est aussi. Si nous comparons le MNU à un DEEE, l'équipement une fois acheté et utilisé est indéniablement voué à devenir un déchet un jour contrairement au Médicament pour qui ce n'est pas systématique.

Jusqu'à aujourd'hui, le gisement des MNU chez les Français ne cesse de décroître. Il est ainsi passé d'environ 17 600 tonnes en 2018 à 13 443 tonnes en 2022/2023. Cette tendance devra se confirmer dans les années à venir et se répercutera également sur la quantité de MNU produite qui suivrait la même tendance.

En ce qui concerne les territoires ultra-marins, leurs spécificités en tant qu'îles et/ou territoires n'ayant pas accès facilement aux médicaments comme dans l'hexagone, montrent une habitude de conservation des médicaments sur des plus longues durées, considérés comme des potentiels médicaments à utiliser ultérieurement, même s'ils sont périmés, en prévision d'une pénurie et retard de livraison lié aux transports maritimes ou routiers comme pourrait être le cas de Saint-Martin.

Au national, nous pouvons ainsi considérer que le gisement ainsi que la quantité de MNU produits tendent à diminuer d'année en année.

Considérant que la population Saint-Martinoise reste jeune et considérant que les personnes possédant des MNU et les rapportant en pharmacie sont des mères de foyers et des personnes âgées, il est normal que ce territoire ait un gisement faible de MNU et que les quantités collectées le soient également comparé à l'hexagone.

I. Objectifs

Afin d'atteindre un taux de collecte équivalent à l'hexagone pour l'île Saint-Martin, il faudrait que la chaîne sanitaire déployée sur ce territoire par l'ensemble des parties prenantes (acteurs économiques, autorités, etc.) soit à l'identique de l'hexagone pour permettre de générer des comportements comparables vis-à-vis des MNU :

- Accès aux soins pour tous
- Nombre de médecins comparable
- Approvisionnement en médicaments comparable
- Maillage pharmaceutique équivalent
- Infrastructures adaptées (centres de soins, routes, etc.)
- Etc.

a) Objectif 1

CYCLAMED propose d'augmenter le pourcentage de collecte de 2 à 5 % par an pour atteindre à la fin de son agrément en 2027, soit un taux de collecte compris entre 33% et 48%.

Le comportement de nos concitoyens ultra-marins ne peut pas être considéré à l'identique de ceux en hexagone ; en effet quand un médicament vient à manquer dans une officine en hexagone, le grossiste-répartiteur fournit ce médicament sous 24 h voire quelques jours dans le cas de rupture nationale, mais dans nos territoires ultra-marins, un manque d'une référence chez le grossiste-répartiteur peut se traduire en plusieurs mois de manque.

La patientèle a donc un réflexe de conservation de ses MNU même au-delà des dates de péremption.

b) Objectif 2

Les MNU sont rapatriés en hexagone pour y être incinérés ; afin de minimiser autant que possible l'impact carbone de ce retour et pour avoir une bonne maîtrise des coûts, nous avons et nous continuons de sensibiliser nos grossistes-répartiteurs au rangement des conteneurs maritimes pour garantir leur plein usage à 420 cartons/conteneur.

c) Objectif 3

Maintenir le niveau de la communication atteint à ce jour et en créant également des supports réellement adaptés à la population locale notamment en termes de langue.

J. Actions de communication

1. Messages pour le grand public :

- Prévention : Bon usage du médicament / rangement de sa boîte à pharmacie familiale (Tri des MNU) ;
- Que rapporter ? Incitation au tri affiné : Retour uniquement des MNU en pharmacie sans les emballages vides de médicament, les étuis en carton et notices qui vont dans le tri sélectif pour un recyclage matière. Aide pour identifier les MNU des autres produits de santé grâce au moteur de recherche sur : www.cyclamed.org

Supports aux messages :

Spot TV, 2 animations pour les écrans d'officines, collectivités locales, milieux scolaires et autres, supports imprimés et digitaux (affiches, flyers, kit...).

En **2018**, pour renforcer notre impact à St Martin, CYCLAMED a choisi la télévision qui demeure le média le plus puissant pour sensibiliser le grand public des habitants de l'île St Martin. CYCLAMED a communiqué **pour la 1^{ère} fois sur la chaîne TV Guadeloupe 1^{ère}, leader de Guadeloupe et Saint-Martin** du :

- 29/1/2018 au 18/2/2018
- 23/7 au 12/8/2018

Deux spots ont été diffusés et ont incité, comme en métropole, à la séparation des emballages en carton et notices en papier destinés au tri sélectif de leur domicile, avant le retour des Médicaments Non Utilisés (MNU) en pharmacie.

De plus, les officinaux de Saint-Martin ont reçu, comme ceux de métropole, tous les supports de communication que nous avons envoyés et mis gracieusement à leur disposition (cf. Annexes).

CYCLAMED a participé aux réunions organisées par l'inter-filière regroupant les éco-organismes et d'autres entités : Ademe, collectivités locales, observatoires des déchets... pour faire avancer les projets communs.

En **2019**, dans le cadre de la campagne du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et de l'Ademe, avec d'autres éco-organismes, CYCLAMED a participé pleinement à cette sensibilisation axée sur le « recyclage et la valorisation » en Guadeloupe et St Martin, supportée par une campagne TV et digitale, diffusée du 14 octobre au 31 décembre. Un spot radio a également été diffusé du 14 octobre au 3 novembre 2019.

CYCLAMED a continué ses campagnes TV sur Guadeloupe 1^{ère} en rajoutant sur son spot TV une mention pour mettre en valeur que le geste écocitoyen du retour des MNU est bien opérationnel dans toutes les officines de métropole et d'Outre-mer.

4 vagues diffusées du :

- 21/1 au 17/2 (4 semaines)
- 15/4 au 14 mai (4 semaines)
- 5 août au 1er septembre (4 semaines)
- 30 septembre au 27 octobre (4 semaines)

En **2020**, en lien avec notre facilitateur de Saint-Martin et Guadeloupe, la société C2D Consulting, tout au long de l'année, durant la crise sanitaire, nos messages et supports de communication ont été relayés par nos parties prenantes sur place : ARS, Ordre des pharmaciens, Syndicat départemental des pharmaciens de Guadeloupe et St Martin, l'Union Régionale des Professionnels de santé (URPS), les grossistes-répartiteurs.

Une formation à distance destinée aux pharmaciens d'officines a été lancée pour rappeler le fonctionnement de la filière. Une 1^{ère} session appelée « Cyclaweb » a été organisée le 17 décembre. Lors de l'AG des pharmaciens organisée le 22 décembre par le SDPG et

l'URPS comprenant St Martin, une présentation CYCLAMED a été réalisée par notre facilitatrice sur place.

4 vagues TV sur Guadeloupe 1^{ère} (en synergie avec notre campagne TV de métropole) :

- Du 6 janvier au 2 février 2020
- Du 6 juillet au 2 août 2020
- Du 31 août au 27 septembre 2020
- Du 2 novembre au 6 décembre 2020

En **2021**, 3 vagues TV ont été diffusées sur Guadeloupe 1^{ère} :

- Du 1er au 28 février
- Du 5 au 31 juillet
- Du 20 septembre au 31 octobre

5 « Cyclawebs », présentations du fonctionnement de la filière ont été proposés aux pharmaciens d'officine de Guadeloupe et St Martin.

D'août à octobre, nos différentes affiches ont été adressées aux pharmacies. (D'autres actions locales ont été menées en Guadeloupe.)

En **2022**, 3 vagues ont été diffusées sur Guadeloupe 1^{ère} :

- Du 24 janvier au 11 février (4 semaines)
- Du 1er juin au 1er juillet (5 semaines)
- Du 7 septembre au 26 septembre (3 semaines)

Notre facilitatrice a effectué un déplacement à Saint-Martin du 21 au 25 janvier en procédant à des visites impromptues des pharmacies de l'île.

100 % des pharmacies ont déclaré ne pas avoir de commentaire particulier sur la filière CYCLAMED et trouvent le dispositif satisfaisant.

Lors d'un comité de pilotage géré par notre facilitatrice avec les collectivités locales de Guadeloupe et St Martin, il en ressort que nos supports de communication ont été mis à leur disposition, avec un kit de communication pour leurs réseaux sociaux. La Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) a proposé une communication dans les bateaux faisant la liaison avec la Guadeloupe, en diffusant des vidéos de CYCLAMED : spot TV, animations pour expliquer le tri et la bonne gestion de son armoire à pharmacie, ainsi que la valorisation énergétique des MNU obtenus grâce au retour des MNU en pharmacie.

Nos affiches ont été distribuées dans les déchèteries pour éviter d'éventuels retours de MNU et bien orienter vers les officines.

Des formations sur CYCLAMED ont été assurées auprès des étudiants de 1^{ère} et 2^{ème} année de l'école des préparateurs en pharmacie (CFAPAG) qui couvre St Martin.

En **2023**, avec le nouveau spot de sponsoring TV, 3 vagues ont été diffusées ou sont prévues sur Guadeloupe 1^{ère} :

- Du 16 janvier au 11 février (4 semaines)
- Du 5 au 30 juin (4 semaines)
- Septembre

La formation auprès des étudiants préparateurs en pharmacie sera poursuivie pour les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année qui n'ont pas été encore formés.

Notre facilitatrice continuera des actions auprès des collectivités locales pour qu'elles relaient sur leurs sites Internet et réseaux sociaux, le fonctionnement de notre filière de récupération des MNU dans les officines (non prise en charge par les collectivités locales) ; idem pour la sensibilisation avec les compagnies maritimes sur leurs bateaux.

Sensibilisation du « reflexe CYCLAMED » lors d'animations organisées par des associations de patients. Ces actions peuvent être menées conjointement avec Dastri. Ex : journée de la sécurité du patient (novembre).

Sensibilisation des professionnels de santé (médecins, infirmiers, pharmaciens...) avec des journées thématiques coconstruites avec le président de l'Ordre et des syndicats de pharmaciens de Guadeloupe et de Saint-Martin.

Affiche adaptée (juillet 2023) à la population de l'île Saint-Martin, car la partie Nord est française et la partie sud est néerlandaise. D'où, la version bilingue de l'affiche que nous venons de réaliser :

**MES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS,
JE PROTÈGE MA PLANÈTE,
JE LES RAPPORTE EN PHARMACIE !**

**TO PROTECT MY PLANET,
I BRING BACK MY UNUSED MEDS TO THE PHARMACY.**



| | | | |
|---|---|---|--|
|  COMPRIMÉ, GÉLULE, SACHET, POUDRE OU LIQUIDE TABLETE, GELCAPS, POWDERS OR LIQUIDS |  POMMADE, CRÈME, GEL OINTMENTS, LOTIONS, GELS |  AÉROSOL, SPRAY CANNED AEROSOLS, SPRAYS |  SIROP SOLUTION BUVABLE SYRUPS, ORAL SOLUTIONS |
|  SUPPOSITOIRE, OVULE SUPPOSITORY |  AMPOULE AMPOULES |  INHALATEUR INHALERS |  DOSETTE OCULAIRE, COLLYRE EYE DROPS, COLLYRIUM |


 Notices et
emballages en carton
dans le tri sélectif

 Leaflets and cardboard
packaging go in the recycling
bin for selective sorting

En rapportant vos Médicaments Non Utilisés à la pharmacie, vous évitez les accidents domestiques et vous protégez l'environnement. Les médicaments collectés par Cyclamed sont valorisés en énergie et permettent de chauffer et d'éclairer plusieurs milliers de logements par an.

By bringing back your unused meds to the pharmacy, you are avoiding domestic accidents and protecting the environment. Meds collected by Cyclamed are recovered as energy and contribute to provide heating and light to several thousand homes every year.

f @cyclamed.france t @Cyclamed_France i cyclamed_france
www.cyclamed.org



2. En complément :

Des kits digitaux pour sites Internet et réseaux sociaux existent pour :

- Les officinaux à l'attention de la patientèle
- Les officinaux pour l'équipe officinale
- Les collectivités locales ou régionales
- Les milieux associatifs...

K. Annexes

- ANNEXE 1 : affiche triez bien – grand public
- ANNEXE 2 : sécurité des professionnels – équipe officinale
- ANNEXE 3 : tenue des réceptacles de collecte – pour les grossistes-répartiteurs à diffuser auprès de leurs clients officinaux
- ANNEXE 4 : affiche pour les collectivités locales, associations, milieux scolaires...
- ANNEXE 5 : affiche « 10 conseils pour ranger son armoire à pharmacie »

ANNEXE 1

AIDEZ VOTRE PHARMACIEN : TRIEZ BIEN !

1 Je sépare les emballages en carton et les notices que je mets dans le tri sélectif.



PATCH



POMMADE,
CRÈME, GEL



SUPPOSITOIRE,
OVULE



COMPRIMÉ, GÉLULE,
SACHET POUVRE
OU LIQUIDE



INHALATEUR



AÉROSOL,
SPRAY



SIROP,
SOLUTION
BUVABLE



AMPOULE



DOSETTE
OCULAIRE,
COLLYRE

2

Je rapporte à la pharmacie mes Médicaments Non Utilisés, à usage humain, périmés ou non.

3 Je m'assure qu'il n'y a **ni piquant, ni tranchant, ni coupant**, qui sont à placer dans une **boîte à aiguilles** sécurisée remise gracieusement par le pharmacien.



4

Grâce à ce geste, je protège la santé et la planète en éliminant mes médicaments dans le respect de l'environnement avec une valorisation énergétique.

ANNEXE 2

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LA **SÉCURITÉ** DES PROFESSIONNELLS

INTERDIT DANS LES CARTONS CYCLAMED :



PRODUIT CHIMIQUE

- En provenance des patients : À déposer en déchèterie
- En provenance de votre activité professionnelle : Contacter la délégation régionale de l'ADEME



MASQUE, GANT CHARLOTTE ET BLOUSE

À enfermer dans un sac plastique pour ordures ménagères et à conserver 24h avant de les jeter dans la poubelle.



PARAPHARMACIE, COMPLÉMENT ALIMENTAIRE

À mettre dans les ordures ménagères



APPAREIL DE MESURE

À déposer en déchèterie



RADIOGRAPHIE

À déposer en déchèterie



SERINGUE, AIGUILLE (neuve ou utilisée)

À mettre dans le circuit DASTRI



THERMOMÈTRE À MERCURE

À déposer en déchèterie ou contacter la Mairie



TROD* Sérologique ou rhino-pharyngé

À mettre dans le circuit DASTRI

*Test Rapide d'Orientation Diagnostique

MNU DES PARTICULIERS AUTORISÉS DANS LES CARTONS CYCLAMED :



COMPRIMÉ,
GELULE,
SACHET...



SIROP,
SOLUTION
BUVABLE



SUPPOSITOIRE,
OVULE



POMMADE,
CRÈME, GEL



INHALATEUR



AÉROSOL,
SPRAY



AMPOULE



DOSETTE
OCULAIRE,
COLLYRE



PATCH

Avant de remettre votre carton Cyclamed à votre grossiste-répartiteur :



Assurez-vous que le carton est bien fermé et identifié au nom de votre pharmacie

Si vous avez des questions, contactez Cyclamed :

Par téléphone : 01.46.10.97.50 Par mail : association@cyclamed.org

ANNEXE 3



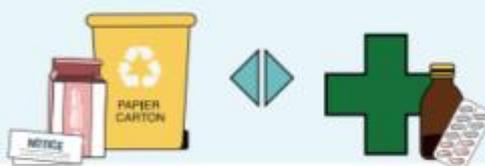
LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS DES PARTICULIERS COLLECTÉS DANS LES CARTONS CYCLAMED EN OFFICINE

Qu'est-ce qui est collecté ?

Seuls les Médicaments Non Utilisés des particuliers à usage humain, périmés ou non, entamés ou non, sont collectés dans le cadre du dispositif Cyclamed.
Les emballages en carton et les notices en papier sont à placer dans le bac de tri sélectif du domicile des particuliers.

Le rôle du pharmacien d'officine

Sensibiliser et inciter les particuliers à rapporter leurs médicaments non utilisés en pharmacie, sans leurs emballages en carton et notices en papier.



Points clés à respecter pour la reprise des cartons par le grossiste-répartiteur



Si vous avez des questions, contactez Cyclamed :
Par téléphone : 01.46.10.97.50 Par mail : association@cyclamed.org



Cyclamed



@Cyclamed_France



@Cyclamed_France



Cyclamed

www.cyclamed.org

ANNEXE 4

**MES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS,
JE PROTÈGE MA PLANÈTE,
JE LES RAPPORTE EN PHARMACIE !**



**COMPRIME,
GÉLULE, SACHET
POUDRE OU LIQUIDE**

**POUMADE,
CRÈME, GEL**

**AÉROSOL,
SPRAY**

**SIROP,
SOLUTION BUVALE**

**SUPPOSITOIRE,
OVULE**

AMPOULE

INHALATEUR

**DOSETTE OCULAIRE,
COLLYRE**

**Notices et
emballages en carton
dans le tri sélectif**

En rapportant vos Médicaments Non Utilisés à la pharmacie, vous évitez les accidents domestiques et vous protégez l'environnement. Les médicaments collectés par Cyclamed sont valorisés en énergie et permettent de chauffer et d'éclairer 7000 logements par an.

[f @cyclamed.france](https://www.facebook.com/cyclamed.france) [t @Cyclamed_France](https://twitter.com/Cyclamed_France) [i cyclamed_france](https://www.instagram.com/cyclamed_france)
www.cyclamed.org



ANNEXE 5



10 CONSEILS POUR RANGER SON ARMOIRE À PHARMACIE

Le médicament n'est pas un produit quotidien comme les autres : mal géré, il peut être responsable d'accidents domestiques et peut polluer les sols et rivières.

1 Centraliser dans une armoire

À l'abri de l'humidité, de la lumière et de la chaleur, donc ni dans la salle de bain, ni dans la cuisine.



2 Fermer à clé

Pour empêcher l'accès aux enfants et limiter les risques d'accidents domestiques.

3 Sur deux étagères

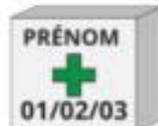
Pour bien séparer les médicaments des adultes et des enfants et éviter les cas de surdosage. L'armoire en hauteur permet de rendre les médicaments inaccessibles aux enfants en bas âge.

4 Dans leurs boîtes d'origine

Et avec leurs notices, afin de pouvoir les identifier, d'avoir accès à des informations sûres, évitant aussi les confusions.

5 Avec le nom de l'utilisateur

Inscrit au stylo ou au marqueur sur la boîte, pour éviter de se tromper de traitement et de partager ses bactéries ou microbes.



6 Noter la date d'ouverture

Une fois ouvert, un sirop, un collaire ou une pommade par exemple se conservent peu de temps. La date sur le conditionnement indique la durée optimale de conservation du produit entamé, (pas sa durée de conservation dès lors qu'il a été ouvert).

7 Trier les boîtes vides

Séparer les boîtes en carton et les notices en papier qui sont à mettre dans le tri sélectif.



8 Mettre de côté les non utilisés

Hormis ceux dont on a besoin régulièrement et ceux pour faire face aux petits accidents, mieux vaut prendre l'habitude de mettre de côté les médicaments partiellement utilisés.

9 Que des médicaments

Bien identifier les médicaments des autres produits de santé (parapharmacie, compléments alimentaires...) avec le moteur de recherche : www.cyclamed.org

⚠ SURTOUT RAPORTEZ VOS MÉDICAMENTS NON UTILISÉS EN PHARMACIE

10 Les médicaments contiennent des substances actives. S'ils sont enfouis, ils peuvent polluer les sols. Jetés dans l'évier ou dans les toilettes, ils se retrouvent dans les rivières.



Les Médicaments Non Utilisés rapportés en pharmacie sont éliminés dans le respect des règles environnementales.



Ils sont incinérés à des fins de valorisation énergétique.

Pour plus d'informations : www.cyclamed.org

f @cyclamed.france t @Cyclamed_France y cyclamed_france

www.cyclamed.org

